



## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

**C 32/2004**

Vevey, le 26 août 2004

### **Police Riviera - Comité de pilotage**

---

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La présente communication intervient suite à la conférence de presse qui s'est déroulée à Vevey le 6 juillet dernier sous l'égide du comité de pilotage (COFIL) Police Riviera. Organisée en collaboration entre le canton et la région, cette conférence visait à informer tant la population que les autorités sur le déploiement de la sécurité de proximité depuis janvier 2004.

#### **Bref rappel**

En 2002, les municipalités signaient une convention de collaboration en vue de démarrer Police Riviera; cette convention a fait l'objet d'une communication aux conseils communaux en septembre 2002.

Dès lors, pour la Riviera, l'année 2003 a été marquée par la mise en place de cette nouvelle organisation régionale regroupant les polices municipales des dix communes du district de Vevey et de la commune de Villeneuve et par le démarrage effectif de la zone-pilote tel que défini dans le cadre de la réforme Police 2000. Le 22 avril 2003, la séparation des processus « Police-secours (PS) » et « Sécurité de Proximité (SP) » a été effectuée et une partie des policiers municipaux a rejoint leurs collègues gendarmes pour intégrer le premier processus précité. Un bilan intermédiaire a été réalisé en novembre 2003 sur la base duquel plusieurs mesures correctrices ont été prises. Ces éléments ont également fait l'objet d'une communication aux conseils communaux en décembre 2003. Il en ressortait notamment que le déploiement du processus sécurité de proximité devait constituer l'objectif prioritaire et principal de l'année 2004.

#### **Déploiement de la sécurité de proximité**

C'est ainsi que depuis janvier 2004, l'accent a été mis sur trois axes principaux, soit :

- la formation du personnel,
- le maillage territorial et les missions du policier SP,
- le développement de nouveaux outils de gestion et de partenariat.

Tous les policiers affectés au processus SP ont suivi une formation portant sur les aspects communication, travail avec les publics cibles, résolution de problèmes et de conflits. Certains

d'entre eux pourront suivre une formation spécifique qui leur permettra de se spécialiser sur certaines problématiques.

En outre, une formation judiciaire de constat est en cours et permettra dès le mois de septembre 2004 à l'ensemble des policiers affectés au processus sécurité de proximité d'enregistrer des plaintes pénales pour pratiquement l'ensemble des délits, hormis ceux nécessitant d'entrée de cause l'intervention des spécialistes de la police judiciaire.

Enfin, une formation commune à SP et PS a été dispensée sur le diagnostic sécurité (DLS), la philosophie et les outils de la sécurité de proximité, l'introduction à la démarche d'un contrat local de sécurité (CLS).

Le maillage territorial a été mis en œuvre en avril 2004 ; il consiste en un nouveau quadrillage géographique divisant la région en 8 quartiers (cf. carte ci-dessous); chacun de ces quartiers regroupe entre 8'000 à 10'000 habitants. En parallèle, les effectifs de Police Riviera ont été repartis en huit unités de proximité (UP), quatre unités rattachées à la base Est et quatre unités rattachées à la base Ouest. Chacune de ces unités s'est vue attribuer un quartier. Une unité est composée de 5 à 8 agents, le chef d'unité est le répondant du quartier. Les unités travaillent pour l'ensemble de la région, mais axent prioritairement leur présence et leurs actions dans leur quartier respectif.

#### Les 8 quartiers de la Riviera



La lecture du plan ci-dessus démontre que s'agissant de la ville de Vevey, sa superficie est comprise dans deux quartiers. En effet, la portion sud-ouest de la cité, délimitée par les voies CFF et la Veveyse (Plan-Dessous), est rattachée au quartier 1, placé sous la responsabilité de l'unité de proximité sous les ordres du Sgtm Moos. Le solde du territoire communal constitue le quartier 3, affecté à l'unité de proximité dirigée par le Sgtm Clément.

Les deux chefs d'unité en question sont bien évidemment rattachés à la base ouest de sécurité de proximité, ils peuvent être atteints au numéro de téléphone 021/925 52 11, respectivement par messagerie électronique à l'adresse [police@vevey.ch](mailto:police@vevey.ch).

Divers outils d'analyse et de gestion ont été développés afin de permettre au policier de proximité de remplir ces nouvelles missions (tableaux de bord, fiches opérationnelles, etc). Dans le même esprit, un effort particulier a été consenti pour assurer une meilleure information et communication avec les autorités locales (bulletin d'information mensuel à l'attention des municipalités et conseils communaux) et développer le partenariat avec les différents acteurs de la sécurité (contrat local de sécurité et conseil régional de prévention et de sécurité en cours de réalisation). Pour cela, et après avoir été validé par le COPIL Riviera, un des membres de l'Etat Major Riviera s'est vu confier la mission de chargé de prévention ad interim.

Depuis mai 2004, il consacre une partie de son temps à travailler sur la prévention, en particulier sur la rédaction du contrat local de sécurité, ainsi qu'à tisser le réseau de partenaires nécessaire à sa mise en œuvre.

Si l'on peut d'ores et déjà constater plusieurs éléments positifs en termes de formation, de connaissance du terrain et d'organisation opérationnelle, c'est dans le cadre d'un bilan définitif de l'opération police 2000 qu'il conviendra de tirer l'ensemble des enseignements de ces expériences pilotes et d'apporter les corrections nécessaires. Ce bilan est prévu pour le printemps 2005.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 26 août 2004.

Au nom de la Municipalité  
le Syndic le Secrétaire



Dominique Rigot P.-A. Pérrenoud